

DECRET N° 85/443 DU 1er AVRIL 1985  
/MTAC/ANAC du  
portant détachement de Monsieur TCHICAYA Hilaire  
Ingénieur de l'Aviation Civile de 3° échelon,  
auprès de l'Agence pour la Sécurité de la Navi-  
gation Aérienne en Afrique et à Madagascar  
(ASECNA) .-

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE  
L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT .-

§/U la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/U l'Ordonnance n° OIS/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines  
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/U la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires  
(/U la Convention de Saint-Louis créant l'ASECNA notamment en son article 4 des  
Statuts ;  
(/U le Décret n° 84/356 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;  
(/U le Décret n° 84/398 du 15 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouver-  
nement  
(/U le Décret n° 84/360 du 20. Août 1984 portant organisation des intérim des  
Membres du Gouvernement ;  
(/U la Lettre n° 684/ASECNA/D du 3 Octobre 1984 de la Direction Générale de  
l'ASECNA à Dakar ;  
Après avis du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

**DECRETE :**

**ARTICLE 1er .-** Monsieur TCHICAYA Hilaire, titulaire du Doctorat de 3° Cycle en Electronique  
et Télécommunication, Ingénieur de l'Aviation Civile de 3° échelon en Service à l'Agence  
Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) à Brazzaville, est détaché auprès de la Direction  
Générale de l'ASECNA à Dakar pour emploi.

**ARTICLE 2.-** La rémunération de Monsieur TCHICAYA Hilaire, sera prise en charge par  
l'ASECNA qui sera en outre redevable envers le Trésor de l'Etat Congolais de la Contribu-  
tion pour constitution des droits à pension de l'intéressé.

**ARTICLE 3.-** Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service  
de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire  
du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Par le Président du Comité Central  
du Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

Fait à Brazzaville, le 1er AVRIL  
1985

Denis SASSOU-NGUESSO .-

Le Premier Ministre

Ange Edouard POUNGUI

Le Ministre des Transports  
et de l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHULT .-

Le Ministre du Travail et de l'emploi  
de la refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO-MATSONA .-

Le Ministre des Finances et du Budget,